

**RAPPORT
DU PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Ajai Malhotra
Inde

à la 62^{ème} Réunion plénière

**COMITE CONSULTATIF
INTERNATIONAL DU COTON**

Gdansk, Pologne

Septembre 2003

M. le Président,
Honorables délégués à la 62ème Réunion plénière du Comité consultatif international du coton,
Observateurs et invités :

Au nom du Comité consultatif international du coton, je souhaite avant tout féliciter le gouvernement polonais pour l'organisation de la 62ème Réunion plénière du CCIC à Gdansk. Les préparatifs ont été remarquables et nous sommes tous touchés par l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans cette magnifique ville historique de Gdansk.

La Pologne a rejoint le Comité en 1991 lors de la réunion plénière organisée en Turquie, quelques années seulement après la dissolution du CAEM. La Gdynia Cotton Association, principale association pour le commerce du coton en Europe centrale, est un membre important du Comité pour la coopération internationale entre les associations cotonnières (CICCA). L'industrie textile polonaise, avec une consommation d'environ 60 000 tonnes de coton par an, détient le niveau le plus élevé en Europe centrale, et nous apprécions la participation active de la Pologne dans le travail du CCIC.

Depuis la 61^{ème} Réunion plénière au Caire, en Egypte, il revient au Président de dresser un compte rendu des activités de la Commission permanente. C'est avec plaisir que je vous informe que cette dernière a eu une année des plus productives. La Commission permanente s'est réunie à sept reprises entre décembre 2002 et juillet 2003 pour discuter de la liste ambitieuse des thèmes décidée par le Comité en 2002. Je tiens à remercier les autres représentants de la Commission permanente pour leur soutien, en particulier Mme Chigozie Obi-Nnadozie du Nigeria, en sa qualité de première vice-présidente, et M. Luc Devolder de Belgique, en sa qualité de second vice-président. J'approuve entièrement les nominations de Mme Obi-Nnadozie au poste de Présidente de la Commission permanente pour l'année à venir, de M. Devolder en tant que premier vice-président et de M. Bakhtiyar Ibragimov de l'Ouzbékistan en tant que second vice-président. Je souhaite également remercier tous les membres de la Commission permanente à Washington pour leur participation et leurs contributions.

Promotion du coton

La décision de la Commission permanente d'appuyer l'engagement d'un consultant pour soutenir le travail du Forum international pour la promotion du coton (FIPC) constitue une avancée remarquable qui servira les intérêts stratégiques de la filière cotonnière. Cette décision fait suite aux instructions de la 61ème Réunion plénière sur la meilleure manière de soutenir le travail du FIPC.

Un coordinateur du FIPC a présenté lors de la 464ème réunion de la Commission permanente un rapport selon lequel, depuis le milieu des années 80, la quasi-totalité de la hausse de la demande globale au détail de fibres revenait au polyester. Le coton se doit donc de rester compétitif face aux fibres chimiques. La demande de coton au niveau des consommateurs a connu une croissance rapide aux Etats-Unis, mais celle-ci a en grande partie stagné dans le reste du monde au cours des années 80 et 90. L'expérience américaine

montre que la demande des consommateurs peut être renforcée par la recherche et la promotion.

Comme le savent les délégués, le FIPC est une organisation composée d'organismes du secteur privé de la filière cotonnière de 15 pays. La mission du FIPC est de renforcer la consommation au détail de coton en agissant en tant que centre d'échange d'informations sur la promotion du coton, de faciliter la création d'organismes nationaux représentatifs de la filière cotonnière sous l'égide du secteur privé, et de diffuser des informations pertinentes sur le coton aux consommateurs en utilisant les ressources nationales. Lors de sa 465^{ème} réunion, la Commission permanente a approuvé la proposition du recrutement d'un consultant pour soutenir le travail du FIPC. Les fonds nécessaires au financement du consultant proviennent du secteur privé par l'intermédiaire du plan d'action commercial du Secrétariat et des cotisations des membres du FIPC. Cette décision est conforme au rôle de catalyseur du CCIC.

Lors de sa 466^{ème} réunion, la Commission permanente a approuvé les termes de référence de l'engagement d'un consultant pour encourager la promotion du coton. Il est par ailleurs prometteur de noter que le Secrétariat, en consultation avec les coordinateurs du FIPC, a été en mesure de sélectionner et d'engager en juin dernier, un consultant très qualifié. M. Jeffrey Silberman sera un soutien constant pour le FIPC dans sa mission de promotion des activités de la filière cotonnière par des efforts de renforcement de la demande. J'ai toute confiance en la contribution importante de M. Silberman au travail du FIPC.

Systemes d'évaluation de la qualité du coton

Au cours de l'année écoulée, la Commission permanente a porté une attention toute particulière aux préoccupations majeures de la filière cotonnière. Elle a pu compter sur les rapports d'information très utiles du Secrétariat. Je tiens à remercier les membres du Secrétariat pour leur professionnalisme et leurs capacités à servir les intérêts des gouvernements et de la filière cotonnière.

L'un des acquis de la 61^{ème} Réunion plénière a été la reconnaissance de la supériorité des systèmes d'évaluation de la qualité par instruments aux méthodes traditionnelles de classement manuel. A terme, tous les pays producteurs devront mettre en œuvre de tels systèmes pour répondre aux exigences des filateurs. Lors de la 463^{ème} réunion de la Commission permanente, un représentant de l'USDA a rendu compte des coûts, de la logistique, de la formation du personnel et d'autres questions d'ordre pratique sur l'installation et l'utilisation de systèmes d'évaluation de la qualité par instruments. Les laboratoires d'évaluation de la qualité existent partout dans le monde. Cependant, l'utilisation d'un système national donnant des résultats uniformes pour un nombre important d'échantillons provenant d'une aire géographique étendue requiert l'intégration de tels laboratoires dans un système de classement global. Les coûts liés au fonctionnement du système de classement du coton de l'USDA sont couverts par les producteurs grâce à un droit fixé à la bale. Avec les progrès de la technologie, le classement manuel perdra progressivement de son importance au profit de l'instrumentation pour garantir la compétitivité du coton.

Coton génétiquement modifié

Lors de la 465^{ème} réunion de la Commission permanente, le Secrétariat a présenté un rapport sur les variétés de coton génétiquement modifié. Ces dernières représentent d'ores et déjà plus de 20 % de la superficie cotonnière mondiale. On a planté des cultures transgéniques sur 59 millions d'hectares pendant la campagne 2002/03, soit une hausse de 12 % par rapport à 2001/02. Deux nouvelles technologies transgéniques seront commercialisées au cours des prochaines années, à savoir Bollgard II de Monsanto et VIP de Syngenta. Selon le Secrétariat, ces nouvelles technologies renforceront l'efficacité des variétés de coton génétiquement modifié et contribueront à éviter le développement d'une résistance des insectes à la toxine produite dans la première génération des variétés de coton Bt.

Mesures gouvernementales affectant le coton

Lors de sa 466^{ème} réunion, la Commission permanente a reçu un rapport provisoire du Secrétariat sur les mesures gouvernementales. Un autre rapport a été présenté dans le cadre de la 469^{ème} réunion. Selon le Secrétariat, huit pays ont offert un soutien direct des revenus et des prix aux producteurs de coton lors de la campagne 2002/03, ce qui représente approximativement 4 milliards USD. Quatorze pays avaient offert une aide semblable pendant la campagne précédente. La réduction du soutien s'explique par la baisse de la production et le relèvement des prix en 2002/03. Toutefois, les programmes de soutien qui distordent la production et le commerce du coton sont malheureusement toujours en vigueur. Cette situation doit être rectifiée d'autant plus qu'elle affecte négativement beaucoup de producteurs de coton, particulièrement dans les pays en voie de développement. Dans ce contexte, les négociations sur l'agriculture menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce sont d'une grande importance pour la filière cotonnière et nous espérons qu'elles aboutiront à des conclusions utiles. Le Secrétariat a également attiré l'attention sur les entraves au commerce du textile et des vêtements en coton dans un rapport très pertinent sur la situation globale des mesures gouvernementales affectant la filière cotonnière.

Panel consultatif du secteur privé

Les membres du Panel consultatif du secteur privé (PCSP) ont participé à la 467^{ème} réunion de la Commission permanente. Je tiens à remercier personnellement les membres du PCSP pour leur support et leur enthousiasme à veiller à la pertinence du travail du CCIC pour le secteur privé. Les membres du PCSP travaillent à leurs frais et leur impact sur le programme de travail du Secrétariat et l'ordre du jour des réunions plénières est spécifique et substantiel. Dans le cadre de cette réunion à Washington en mai, le PCSP a recommandé l'arrêt de certaines publications du Secrétariat. D'autres seront abrégées et leur contenu sera revu. Les économies de temps ainsi obtenues permettront de mettre sur pied un plus grand nombre de programmes éducatifs. Le Panel a également suggéré de réduire la durée des réunions plénières. Le PCSP a donné son approbation à l'ajout de réunions optionnelles lors de la réunion plénière et a proposé de les transformer en séances plénières. Le PCSP a fortement conseillé à la Commission permanente de concentrer ses efforts sur l'approbation des variétés de coton génétiquement modifié, de veiller à l'exécution des sentences arbitrales valables et de faciliter la mise en œuvre de systèmes de classement du coton par

instruments basés sur des standards universels. Le Panel a supporté les efforts des gouvernements au sein de l'OMC afin de réduire les mesures gouvernementales qui distordent la production et le commerce du coton à l'échelle mondiale.

Développement durable

Lors de la 468^{ème} réunion de la Commission permanente à New York City en juin, un représentant du système des Nations Unies a fait un exposé sur la contribution des produits de base au développement durable. Selon ce rapport, une attention particulière est portée au sein des Nations Unies à la conservation de l'eau et à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation d'eau douce par l'agriculture. Certains spécialistes estiment que la pénurie d'eau constituera la plus grande entrave au développement durable.

Fibres concurrentes au coton

Lors de la 469^{ème} réunion de la Commission permanente, le Secrétariat a présenté des rapports très utiles sur les efforts des fabricants de fibres chimiques pour reproduire les propriétés techniques du coton et promouvoir les produits à base de fibres chimiques. Le Secrétariat a souligné l'absence d'une organisation représentative de l'industrie mondiale des fibres chimiques et a mis l'accent sur le fait que chaque fabricant assure la promotion de ses fibres. Les données disponibles montrent que le cumul des budgets destinés à la promotion des fibres chimiques représente un montant nettement supérieur à celui consacré au renforcement de la demande de coton. Je conseille vivement aux gouvernements de consulter les rapports du Secrétariat afin de mesurer les grands défis de compétitivité auxquels fait face la filière cotonnière mondiale.

Budget du CCIC

L'une des principales fonctions de la Commission permanente consiste à surveiller le budget du Secrétariat et à approuver la répartition des cotisations chaque année. A cet effet, je tiens à remercier M. James Johnson des Etats-Unis, Président du Sous-comité sur le budget au cours de l'année écoulée, ainsi que les membres de la Commission permanente qui ont fait partie de ce Sous-comité. Leur travail consciencieux a facilité notre tâche.

La question des arrières de paiement des quotes-parts est une préoccupation importante pour la Commission permanente. Comme l'a montré le Secrétariat, treize pays membres étaient redevables de plus de 500 000 USD à la clôture de la dernière année budgétaire, ce qui a entraîné l'épuisement du fonds de roulement. Afin de trouver une issue à cette situation problématique, la question a fait l'objet des discussions lors de deux réunions de la Commission permanente. J'avalise la suggestion de la Commission permanente qui encourage le Secrétariat à jouer la carte de la transparence en ce qui concerne les arriérés en fournissant la liste des pays en retard de paiement à chaque réunion de la Commission permanente et à chaque réunion plénière. Je suis également d'accord avec la recommandation de la Commission permanente sur la réduction de la période d'arriérés, de 18 à 12 mois, avant de discontinuer l'envoi des publications et des autres services du CCIC. J'espère que ces démarches aideront à redresser la situation et je souhaiterais rappeler à

tous les pays membres l'importance du paiement des cotisations dans les délais afin de permettre au CCIC de fonctionner sainement.

CCIC - Adhésion

Au fil des années, le CCIC a montré ses capacités à attirer l'attention sur les problèmes, à diffuser l'information et à agir en tant que catalyseur pour la coopération. Toutefois, le Comité est confronté à un défi stratégique important, à savoir encourager l'adhésion d'un plus grand nombre de pays. Un pays s'est retiré du Comité au moment de la clôture du dernier exercice financier. Il est cependant encourageant de noter que plusieurs pays songent à rejoindre le Comité pour la première fois. Je conseille vivement aux participants qui représentent des pays non membres de plaider en faveur de l'adhésion au CCIC auprès de leur gouvernement.

Le Secrétariat du CCIC

Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude à Mr. Terry Townsend, directeur exécutif du Comité consultatif international du coton, ainsi qu'à tout le personnel du CCIC. Ils ont accompli un énorme travail pendant l'année écoulée. Leur compétence et leur professionnalisme satisfait entièrement la Commission permanente et je les remercie pour leurs efforts.